Valloire
GALIBIER

SOUS PREFECTURE
ST JEAN DE MAURIENNE
- 5 AVR. 2019
REÇU

COMMUNE DE VALLOIRE
1138 habitants (population légale 2016 entrée en vigueur au 1er janvier 2019)

BUDGET PRIMITIF 2019 - NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Le projet de Budget Primitif 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 18.5 M€ (17 M€ en 2018), dont :

- **11.1 M€ en section de fonctionnement (10.9 M€ en 2018)**
- **7.4 M€ en section d'investissement (6.1 M€ en 2018)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **10 873 712 €** (contre 10 670 286 € au budget 2018).

Charges à caractère général :

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services, pour un montant total de 2 997 700 € (2 677 756 € au budget 2018).
Au CA 2018, après décisions modificatives, ce chapitre a été consommé à hauteur de 2 879 705 €.
L'augmentation des crédits affectés à ce chapitre / au CA 2018 (+ 118 000 € environ) s'explique par la nécessité de continuer à réaliser des travaux d'entretien courants sur les bâtiments et la voirie (mise aux normes des bâtiments en termes d'accessibilité, travaux d'enrobés sur les voiries notamment), et également de prendre en le coût de l'arrivée du Tour de France le 25 juillet prochain (évalué au total à 235 000 €).
Sur ces charges de gestion courante en 2019, va être poursuivie la mise en place d'un contrôle de gestion au service d'économies concernant notamment les dépenses d'électricité des bâtiments communaux, de fioul et de carburant pour les véhicules.

Charges de personnel :

Les dépenses du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 1 618 540 €, en légère baisse par rapport à celles inscrites au BP 2018 pour 1 636 800 €, mais en prévision de hausse par rapport au CA 2018 où elles n'ont atteint que 1 487 583 €.

Cette hausse devrait permettre d'absorber à la fois le plan de reclassement indiciaire, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant, l'augmentation des cotisations employeur, la revalorisation des carrières et des régimes indemnitaires, et enfin les embauches à venir (remplacement d'agents partant à la retraite et renforcement des effectifs).

Les dépenses de personnel vont atteindre au BP 2019 près de 15 % des dépenses de fonctionnement (contre 18.61 % en 2017, et 19.27 % en 2018, contre 38.95 % en moyenne pour des communes de même strate).

Atténuations de produits :

Ce chapitre de dépense comprend la participation de la Commune au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), instauré en 2012, et dont le montant n'a cessé d'augmenter depuis.

La Commune de Valloire est ainsi appelée à contribuer à ce dispositif de péréquation, pour un montant estimé à 420 000 € en 2019 (contre 471 680 € au budget 2018).
Pour 2019, en principe il y aura une hausse du FPIC de 5 % sur l'ensemble intercommunal : par précaution, application de ce pourcentage de hausse pour la commune de Valloire seule.

Évolution du FPIC à Valloire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
Montant du FPIC en euros	44.851	122.924	187.465	268.027	398.844	428 800	399.621	420.000
Evolution en pourcentage / N-1		**+ 174.07 %**	**+ 52.5 %**	**+ 42.97 %**	**+ 49.00 %**	**+ 7.51 %**	**- 7.00 %**	**+ 5.00 %**

Participations et subventions versées :

Ce poste de dépenses, qui comprend principalement les contributions au budget du CCAS, à l'EPIC Valloire Tourisme et les subventions aux associations, s'élève à 1 980 400 €, contre 1 979 180 € au budget 2018.

La subvention à l'EPIC Valloire Tourisme reste stable en 2019 à hauteur de 1 533 000 €.

L'enveloppe dédiée aux associations également, et atteint la somme totale de 250 000 € comme au budget 2018.
A noter qu'au CA 2018 cette somme a été dépassée et a atteint la somme de 258 285 €, notamment en raison de la prise en compte en cours d'année de nouvelles demandes, notamment une subvention exceptionnelle au Snow-ski club de 8 000 € pour l'organisation d'un grand prix, de la remise en fonctionnement du tennis club et de la prise en charge des « bons stages AEP ».

La subvention prévisionnelle d'équilibre au budget du CCAS reste stable également en 2019 par rapport à l'année 2018 : 30 000 €.

Enfin, en 2019, a été prévue la somme de 8 000 € afin d'admettre en non-valeur des titres irrécouvrables à la demande du trésorier (contre 15 000 € en 2018).

Charges financières (intérêts de la dette et des lignes de trésorerie)

Les charges d'intérêts de la dette sont de 655 730 € pour 2019 (686 000 € pour 2018), elles continuent de baisser, bien qu'intégrant dès 2019 le remboursement de l'emprunt de 1.7 M€ souscrits pour la patinoire (taux d'intérêts donnés à titre indicatif par la Caisse d'épargne et le crédit agricole : 2 % sur 25 ans = annuités de 86 000 € / an dont 30 000 € d'intérêts et 56 000 € de capital).

Celles relatives aux lignes de trésorerie (souscrites désormais depuis 2018 pour un montant total de 600 000 €, contre 900 000 € auparavant) sont inscrites pour la somme de 6 500 € afin d'anticiper un éventuel tirage qui serait nécessaire au paiement d'importantes factures notamment sur l'opération de la patinoire, dans l'attente du tirage du prêt dédié.
Compte-tenu de l'amélioration de la situation de trésorerie (ce jour 20 mars 2019 solde de trésorerie + 589 719 €), les lignes ne sont pas utilisées et sont remboursées intégralement depuis fin septembre 2016.

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles augmentent de la somme de 53 886 € en 2019, passant ainsi de 368 614 € en 2018 à 422 500 € en 2019.

Cette augmentation s'explique par la hausse des subventions d'équilibre à verser aux budgets annexes et notamment à celui des équipements touristiques (versement dû aux écritures de la dotation aux amortissements).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent dans ce projet de budget primitif à **11 143 712 €** (contre 10 937 017 € au BP 2018).

Légère hausse entre 2018 et 2019 (+ 206 695 €) qui s'explique notamment par la hausse globale des impôts et taxes (+ 228 638 € - s'explique par la hausse du produit des impôts locaux, de la taxe de séjour, de la taxe sur les remontées mécaniques et de la taxe sur les droits de mutation), et celle des produits des services et du domaine (+ 21 800 € sur les coupes de bois et les redevances d'occupation du domaine public).
Parallèlement à ces augmentations, le produit atténuant les charges (remboursement des arrêts maladies notamment), les dotations, participations et subventions, ainsi que les redevances des fermiers et concessionnaires baissent.

Le report, après affectation du résultat 2018 à la couverture du déficit d'investissement reporté et de celui du déficit des restes à réaliser, d'un excédent en recettes de fonctionnement pour 1 958 305 € est en hausse de 112 514 € par rapport à celui de 2018 (= 1 845 791 € €).

Pour rappel, dans ce report, participe depuis 2016 l'opération du bail administratif emphytéotique du restaurant de l'Alp de Zélie, et notamment la différence du montant du loyer encaissé en 2016 pour le bail (2.5 M€) et l'augmentation de capital versée en 2016 à la SEM Valloire (1.2 M€).

Produits des services

Leur montant prévisionnel est de 639 900 € traduisant une légère hausse par rapport au montant de 618 100 € inscrit au budget 2018.
Ce chapitre comprend notamment l'encaissement des secours sur pistes pour 265 000 € (qui se retrouve pour le même montant en dépenses), le programme de coupes de bois pour 90 000 € contre 100 000 € au BP 2018, la refacturation de charges de personnel des budgets annexes pour 110 000 € (idem BP 2018), des redevances d'occupation du domaine public (antennes SFR et Orange, terrasses, animations d'été...) pour 65 000 € contre 45 000 € au BP 2018, ou encore des prestations de service pour 80 000 € (vente de carburants, dépollutions de véhicules...).

Produits des immeubles et du patrimoine, loyers et redevances de concession

Ce chapitre est en baisse en 2019. Il est évalué à 580 500 € contre 695 000 € en 2018.

Il comprend notamment les revenus des immeubles pour 255 000 € (250 000 € en 2017) : location des salles communales, d'appartements non destinés à des travailleurs saisonniers, du bowling, de l'asinerie et du centre équestre, de la Ferme des Granges, des bureaux de la SEM dans le bâtiment de l'EVG par exemple.

Les redevances des fermiers et concessionnaires, quant à elles, représentent 320 000 € en 2019 contre 440 000 € au BP 2018 : redevance du restaurant d'altitude de Thymel (115 000 €), redevance électrique de la SOREA (environ 55 000 €) et redevance de la Société Hydréa désormais CNR (environ 105 000 €) pour l'exploitation de la microcentrale de la Neuvachette.
Cette baisse de 120 000 € par rapport à 2018 s'explique simplement par le doublement en 2018 à titre exceptionnel des recettes des redevances Sorea et Hydréa qui n'avaient pas été perçues en 2017 (environ 50 000 € redevance Sorea + 105 000 € redevance Hydrea).

Contributions directes

En 2019 : pas d'augmentation des taux des impôts locaux proposée après celle de 2016 qui s'inscrivait dans le cadre du redressement financier.

Pour rappel, en 2016, les taux des impôts locaux ont été augmentés par l'application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.100733, ce qui permettait d'attendre un produit pour 2016 d'environ 3 933 784 € au lieu de 3 573 784 € (soit + 360 000 € environ).

Ce produit a finalement été au compte administratif 2016 d'un montant de 3 969 406 €.

Les taux des taxes locales s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

En 2018, pour un produit attendu de 4 125 049 €, la commune a finalement encaissé 4 184 578 €.

Pour 2019, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1.022.

Le produit attendu s'élèverait ainsi pour l'exercice 2019 à 4 233 162 €.

Ce qui est à noter par rapport à l'état fiscal prévisionnel 2018 (4 125 049 €) : une légère augmentation de toutes les bases donc des produits : hausse de 108 113 € en tout (soit 4 233 162 €).

Par rapport au réalisé 2018 (4 184 578 €) : prévision de hausse de 48 584 €.

A noter également pour 2019 : une légère hausse des allocations compensatrices de 8 181 € et de la CVAE de 10 000 €.

Ressources reversées par la Communauté de communes et le SIRTOMM :

La Dotation Touristique est inscrite au même niveau qu'en 2018, soit 473 327 €.

Le reversement du contingent d'aide sociale est inscrit pour 41 035 €, idem 2018.

La participation versée par le SIRTOMM pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères est revue avec une très légère baisse en 2019 pour 109 027 € au lieu de 109 487 € au BP 2018.
Certes de nouveaux conteneurs semi-enterrés ont été installés en 2018, mais le coût de la déchetterie a été revue à la hausse car sous-estimé.

Autres impôts et taxes :

La taxe de séjour est estimée à 540 000 € pour 2019, en augmentation de 40 000 € par rapport à 2018 en raison de la réforme opérée en 2018 (augmentation des tarifs et passage à la taxe au réel pour les hôtels et les villages de vacances) qui va permettre d'augmenter le produit de la taxe à compter la saison d'été 2019.

Les droits de mutation sont attendus à hauteur de 200 000 € (+ 50 000 € par rapport à 2018), ce qui constitue une hypothèse de baisse par rapport au réalisé 2018 (257 735 €).

La taxe sur les remontées mécaniques est prévue pour la somme de 600 000 €, soit enregistrant de manière prudentielle une très légère baisse par rapport au réalisé 2018 de 603 892 €.

Autres impôts et compensations fiscales versées par l'État :

Cette catégorie de recettes est inscrite pour 1 424 898 €, traduisant une baisse de 25 137 € par rapport à 2018.

Cette baisse s'explique par la prévision de baisse de la DGF estimée pour 2019 à 148 520 €.

Toutes les autres dotations étant donc globalement stable, voire légèrement à la hausse...

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La dotation forfaitaire, qui constitue la part principale de la DGF, est inscrite pour 148 520 € contre 187 792 € perçus en 2017, soit encore une baisse prévisionnelle de 39 272 € entre 2018 et 2019.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
DGF en euros	785.226	705.191	525.058	340.122	218.790	187.792	148.520

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR), qui constitue quant à elle la part dite de péréquation, est attendue au quasi même montant qu'en 2018 : 88 000 €, contre 91 000 €.

Produits financiers

Ils sont constitués essentiellement par les dividendes de la SOREA et de manière prudentielle, ils ne sont pas attendus pour 2019, compte tenu de la situation conjoncturelle de la SOREA, l'ayant conduit à ne pas en distribuer aux actionnaires déjà en 2017 et 2018.

Produits exceptionnels

Ils sont prévus pour la somme de 5 500 € en 2019, contre celle de 6 500 € au budget 2018 (cette somme correspond à des remboursements de sinistres et annulations de mandats).

Atténuations de charges

Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement sur le charges de personnel (arrêts maladie des agents et part salariale des chèques de table).
Il est évalué à 65 000 € en 2019, en baisse par rapport au BP 2018 (80 100 €), et tient compte du nombre d'arrêts maladie en cours.

AUTOFINANCEMENT DEGAGÉ

L'autofinancement, qui résulte en premier lieu de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, ressort **à 2 772 341 €** contre 2 844 207 € au budget 2018 (baisse de 71 866 €).

A ce stade, il convient de noter que malgré les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement, celles-ci sont contraintes par la baisse de la DGF couplée à l'augmentation du prélèvement du FPIC.

En effet, les pertes enregistrées sur les recettes de fonctionnement en raison de ces deux éléments sont les suivantes :

- ✓ *2012 - 44 851 €*
- ✓ *2013 - 133 786 €*
- ✓ *2014 - 267 500 €*
- ✓ *2015 - 448 160 €*
- ✓ *2016 - 583 780 €*
- ✓ *2017 - 550 132 €*
- ✓ *2018 - 430 619 €*
- ✓ *Prévisions 2019 - 459 272 €*

Soit au total entre 2012 et 2018
- 2 458 828 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2019 s'élèvent de manière prévisionnelle à **7 450 108 €.**

Celles-ci intègrent le montant du déficit antérieur reporté pour la somme de 260 566 €.

Travaux constituant des restes à réaliser 2018 (= CRBP 2019 = Crédits de Report au Budget Primitif 2019)

ARTICLE	OP	LIBELLÉ	MONTANT
c/202	221	Plan local d'urbanisme	41 680.00
c/2111	169	Réserve foncière - terrains nus (divers actes)	4 180.00
c/2115	169	Réserve foncière - terrains bâtis (échange presbytère/Claire Joie dont frais actes)	190 000.00
c/2128	180	Agencements-aménagements de terrains - voiries diverses (clos des étoiles, parking moulin Benjamin-Christiania, gabion chapelle du Col)	63 800.00
c/2128	220	Agencements-aménagements de terrains - route du Serroz	25 200.00
c/2128	246	Agencements-aménagements de terrains - Etudes et Tvx col et fort télégraphe	12 400.00
c/2128	250	Agencements-aménagements de terrains - Gestion des risques naturels	58 400.00
c/21318	153	Autres bâtiments publics - Eglise	12 500.00
c/21318	181	Autres bâtiments publics - Divers bâtiments communaux	54 100.00
c/21318	253	Autres bâtiments publics - AEP	10 000.00
c/2138	242	Autres constructions - Patinoire	104 200.00
c/2151	180	Réseaux de voirie - Voiries diverses	7 400.00
c/21571	148	Materiel roulant - Equipement des services	6 500.00
c/2158	148	Installations, materiel et outillages techniques - Equipement des services	28 700.00
c/2158	198	Installations, materiel et outillages techniques - Divers éclairages publics	40 490.00
c/2158	248	Installations, materiel et outillages techniques - Lignes téléphoniques	4 000.00
c/2183	148	Matériel de bureau et informatique - Equipement des services	13 100.00
c/2183	183	Matériel de bureau et informatique - Ecole	20 600.00
c/2184	237	Mobilier - Restaurant de Thymel	4 900.00
c/2313	246	Constructions - Col et fort du Télégraphe	32 300.00
c/2313	254	Constructions - Cabinet médical	100 800.00
c/2315	179	Installations matériel et outillages techniques - Route des Clots	15 000.00
c/2315	239	Installations matériel et outillages techniques - Chemin Valloire-Curia	164 600.00
c/2315	252	Installations matériel et outillages techniques - Adressage communal	28 400.00
TOTAL DEPENSES			1 043 250.00

Après avoir intégré les restes à réaliser comme ci-dessus,

Après remboursement du capital des emprunts (pour 1 390 300 € incluant le remboursement du prêt de la patinoire), paiement de la participation pour la réhabilitation du Centre de secours (pour 29 000 €), paiement des frais de portage pour l'opération « Claire Joie » (10 000 €), et comptabilisation de quelques autres écritures (écritures d'ordre pour récupération de TVA),

Voici les dépenses d'investissement proposées au BP 2019 :

- **Travaux et études sur voiries et réseaux**

- Travaux en forêt communale : empierrement de la route forestière des trois Croix et pose de bornes pour 22 300 €
- Réfection de l'aire de jeux au plan 55 000 €
- Route des clots : régulariser régularisation foncière 15 000 € et travaux 52 000 €
- Création d'un parking vers l'Hôtel le Christiania études 3000 € et travaux 54 000 €
- Installation de nouveaux containers semi enterrés 10 000 €
- Divers réseaux 7 600 €
- Création d'un radier piège à Cailloux à la Borgé 15 000 €

- Recalibrage du chemin de pierre pomme 30 000 €
- Installation d'une nouvelle passerelle aux Réaux 25 000 €
- Réfection des voiries des chozeaux ville 180 000 € et des rues de Tigny et de la Sétaz 40 000 €
- Travaux de drainage dans le nouveau cimetière 80 000 €
- Création d'un Bike Park vers le Clos des étoiles de 215 000 €
- Création d'une toiture sur la patinoire : travaux 1 958 600 €, maîtrise d'œuvre 168 000 €, SPS et contrôle technique 12 528 €, le tout pour 2 139 128 €
- Fort du télégraphe : travaux 268 000 €, maîtrise d'œuvre 36 000 €, SPS et contrôle technique pour 9 500 €, le tout pour 313 500 €
- Enfouissement des lignes téléphoniques aux Choullières 4 000 €
- Étude et acquisition foncière pour la réalisation d'un cheminement piétonnier sud 30 000 €
- Campagne de reconnaissance géotechnique pour l'implantation du Club Méditerranée aux Verneys 30 000 €
- Piste de Lescherenne : travaux et maîtrise d'œuvre 270 000 € (la moitié sera financée sous forme de participation reversée par la Commune d'Albanne-Montricher)

❖ **Travaux et études sur bâtiments**

- Travaux de mise en conformité par rapport aux normes d'accessibilité pour les personnes habilitées réduite sur divers bâtiments communaux 280 000 €
- Bâtiment de l'AEP : Extension de la scène du cinéma 78 000 €
- Installation de la deuxième partie des arrêts neige sur la toiture de l'école 5 700 €
- Réfection de la toiture du bâtiment de l'office de tourisme 30 000 €
- Étude pour la réhabilitation de l'école 77 000 €
- Installation d'une grille de fermeture et de mobilier au cabinet médical 6 000 €
- Aménagement des garages municipaux 16 000 €

❖ **Équipement des services :**

- Installation d'un système de vidéo protection 80 000 €
- Parc automobile et engins (véhicules d'occasion) :
  - Expert ou pik-up : 15 000 €
  - Petit utilitaire : 10 000 €
  - Chargeur : 150 000 €
  - Moduloflex : 50 000 €
- Matériels, outillages techniques divers, mobilier urbain 20 000 €
- Matériel informatique mairie : remplacement de 2 PC et 2 écrans 3 300 €
- Renouvellement d'une partie du parc informatique et acquisition de petit équipement pour l'école 4000 €
- Acquisition de petit matériel pour le restaurant de Thimel 2 000 €

❖ **Autres études et frais fonciers**

- Frais d'acquisition du cabinet médical au rez-de-chaussée de l'immeuble le plein Sud 102 250 €
- Acquisitions foncières diverses 30 000 €
- PLU 5 000 €

❖ **Gestion des risques naturels :**

- Travaux pour la gestion de la faille de Beaujournal sur le Rio Benoît : 10 000 €
- Travaux et maitrise d'œuvre pour le confortement du talus des Charbonnières : 102 214 €
- Travaux de confortement des berges de la Neuvachette au Pontet : 40 000 €

Le montant total de ces dépenses s'élève à la somme de 4 706 992 €.

Afin de les financer, et conformément à ce qui a été mentionné dans le DOB, la Commune va souscrire un emprunt sur l'opération de la toiture de la patinoire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2018 s'élèvent de manière prévisionnelle à **7 450 108 €.**

Recettes constituant des restes à réaliser 2018 (= CRBP 2019 = Crédits de Report au Budget Primitif 2019)

ARTICLE	OP	LIBELLÉ	MONTANT
c/1321	180	État et établissements nationaux - FSIL (Cheminement piétonnier nord)	68 750.00
c/1321	183	État et établissements nationaux - Plan numérique (Ecole)	7 000.00
c/1323	180	Département (Cheminement piétonnier nord)	30 000.00
TOTAL RECETTES			105 750.00

Dotations fonds divers et réserves

L'affectation du résultat 2018 est inscrite au BP 2019 pour la somme de 1 198 066 €.
(2 852 598 € au BP 2017).

Le montant attendu au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), fondé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2017, est estimé à 110 000 € (37 000 € au BP 2018).

La taxe d'aménagement est estimée au BP 2019 à 80 000 €.

Produits des cessions

Ils sont prévus à hauteur de 320 000 €, et correspondent aux cessions suivantes : ferme des Granges 250 000 €, chalet de Chamoussier 25 000 € et cessions diverses dont terrain aux Soldanelles 45 000 €.

Amortissements des biens

Écritures d'ordre pour la somme de 270 000 €.

Participations et subventions

Une subvention de la Région relative à la réhabilitation du Centre médical est inscrite pour la somme de 190 000 €, ainsi qu'une participation de 135 000 € de la Commune de Montricher Albanne pour les travaux de la piste de Lecherenne.
Les subventions escomptées sur les opérations de la patinoire, du Fort de télégraphe ou de la vidéo protection n'ont pas été inscrites au BP 2019.

Virement de la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel)

Prévu pour la somme de 2 772 341 €.

Or, pour réaliser l'ensemble des dépenses d'investissement présentées ci-dessus, et équilibrer la section, il convient d'inscrire un emprunt de 2 248 950 €, dont 1 700 000 € pour la patinoire.

La différence, soit la somme de 548 950 € n'ayant pas pour but d'être réalisée par la souscription d'un emprunt, mais compensée par l'inscription de nouvelles recettes, notamment celles provenant des subventions.

Aussi, en raison de l'élaboration prudentielle des produits et des charges, il devrait normalement se libérer un autofinancement complémentaire qui pourra alors donner lieu à des ouvertures de crédits à l'occasion de décisions modificatives.

Fait à Valloire le 20 mars 2019.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)